
Département d'Ille-et-Vilaine. Arrondissement de Rennes. Commune de Romazy. Construction d'une maison d'école et salle de mairie.

Numéro d'inventaire : 1979.14003

Auteur(s) : Nugue

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1846

Description : Cahier cousu, couverture papier fort bleu.

Mesures : hauteur : 325 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Romazy

Nom du département : Ille-et-Vilaine

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 48

Lieux : Ille-et-Vilaine, Romazy

Departement
d'Ille et vilaine

Arrondissement
de Rennes

Commune
de Romazy.

Construction d'une maison d'école
et salle de mairie.

1. *Projet pour l'école à St Julien d'Arbigny, le 14 Octobre 1846 par G. Beauvais*

Departement
de Ille & vilaine

Arrondissement
de Rennes

Commune
de Romary

Construction d'une maison d'école
et salle de mairie.

Devis descriptif.

Position.	Celle maison sera construite près le bourg et sur le terrain appartenant à la commune.
	La façade principale sera exposée à l'Est.
Dimensions	Elle aura hors-aure 13.00 de longueur sur 7.00 de largeur au-dessus du socle et 5.00 de hauteur du dessus du socle au-dessus des sablières.
	Le socle aura 4.00 au-dessus du sol.
	Les murs auront en fondation 0.70, au Rez-de-chaussée 0.65 et au premier étage 0.60 d'épaisseur.
Distribution	Elle se composera au Rez de chaussée d'un vestibule, d'une classe à gauche de ce vestibule, d'une cuisine en face et d'un escalier à droite. L'entrée et tous ces escaliers sera un petit cellier.
	D'un premier étage distribué de la même manière que le Rez-de-chaussée.
	Les toitures d'un grenier avec décaissement sur le tout.
Fouilles	Les fouilles pour les fondations des murs extérieurs et celui de l'efond seront faites à 1.00 de profondeur et celles sous les murs intérieurs à 0.50.
	Les bous provenant de ces fouilles serviront à relever le sol
	Des Rez-de-chaussée, à bloquer les pans de bois qui seront transportés à 300 mètres ainsi qu'il est dit au sous-détail.

2. *Plan pour l'édifice de St Louis d'Alger, le 16 Octobre 1846. M. J. B. B. B.*
sur l'édifice de St Louis
 en montrant la maçonnerie en moellon de chaux et de sable.

Carrelage.

Tout le rez de chaussée moins le cellier et au premier étage, les
 Sôles des cheminées seront carrelés en carreaux de feu de Rome et mo-
 tier de bœuf.

Blanchissage

Les soliveaux et le dessous des planchers seront blanchis
 à la chaux.

Enduits intérieurs
 sur murs.

Les parois intérieurs des murs seront enduits en deux couches
 la première en terre et soie, la seconde en blanc ou boue et blan-
 chit à la chaux teintée d'ocre jaune.

Charpenterie.

Toute la charpente sera en chêne.

Sans de Bois.

Ils seront établis sur de légers murs de 0^m.40 d'épaisseur et monteront
 jusqu'au plancher du premier étage ceux qui formeront la cage de l'éca-
 lier et qui monteront jusqu'aux combles.

Les seules sans ^{traverse} les sans de bois, les poteaux se trouveront dans ceux qui
 n'ont pas 0^m.40 d'épaisseur affaibliront les enduits.

Ils seront lattés, bloqués et enduits en deux couches comme les murs
 intérieurs et saisis au lait de chaux teintée d'ocre jaune ou de telle autre
 couleur qui sera prescrite.

Planchers.

Les planchers seront en soliveaux suivant aux nombres et
 dimensions indiqués au devis estimatif.

Ceux du premier étage seront établis à 3^m.00 du sol du Rez de
 chaussée, ceux du premier à 2^m.80 du sol du premier étage.

+
 argués sur leur
 longueur de 0^m.05
 de

Ils seront tous placés parallèlement aux murs de pignon & +
 Les gros forts soliveaux feront chevêtres avec traverses devant les
 cheminées et leurs tuyaux.

Les tuyaux des cheminées seront amenés au premier étage de manière
 qu'il y ait entre eux et les traverses du chevêtre au moins 0^m.20

à chaque étage les soliveaux seront posés de manière à former une

